REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

2012 ÉLECTIONS COMMUNALES

Formulaire P5

ELECTIONS COMMUNALES DU |__|__| . |__|__| . 20|__|__|

CERTIFICAT ATTESTANT L'IMPOSSIBLILITE DE VOTER POUR MOTIF D'ETUDE
(article 42 bis, § 1er, 6° du Code électoral communal bruxellois).

- La présente attestation est destiné à l'étudiant, qui pour des motifs d'étude, se trouve dans l'impossibilité de se rendre au bureau de vote le jour des élections communales et qui doit donc donner procuration à un autre électeur de son choix.
- C'est la Direction de l'établissement d'enseignement fréquenté par l'étudiant qui doit délivrer le certificat soit en complétant le présent formulaire soit en rédigeant un autre.
- L'électeur qui reçoit procuration (le mandataire) doit donc se présenter au bureau de vote de la personne qui se trouve dans l'impossibilité de voter (le mandant) et être en possession des documents suivants :

  - La présente attestation (formulaire P5) ou autre document analogue.
  - La procuration (formulaire P1)
  - Sa propre carte d'identité
  - Sa propre convocation
  - La convocation de la personne ayant donné procuration (le mandant)

Je, soussigné(e)

Nom.: |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Prénom : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

en charge de l'établissement d'enseignement suivant *(Intitulé + Adresse)* :

|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__